

**Politique :** *Bénévolat dans les écoles*

**Numéro :** *P – 7.001*

**Catégorie :** *Administration des écoles*

**Pages :** *2*

**Approuvée :** *le 2 juin 1998*

**Modifiée :** *le 16 novembre 2015*

---

## 1. Préambule

La nature complexe des défis à relever dans le milieu scolaire nécessite le recours à un ensemble de ressources dont le Conseil scolaire catholique Providence ne dispose pas nécessairement à lui seul. Il lui faut par conséquent chercher à atteindre ses objectifs institutionnels en étendant son réseau de partenariats communautaires. En d'autres termes, le Conseil scolaire doit, pour s'acquitter de son mandat, rechercher et mettre à profit les compétences et les expertises qui existent dans la communauté, tout particulièrement les expertises variées qui viendront soutenir la réussite scolaire des élèves dans un encadrement catholique et francophone.

Le Conseil scolaire catholique Providence reconnaît que l'apport de différents membres de la communauté peut favoriser l'amélioration du rendement des élèves et l'atteinte des buts organisationnels. Sous réserve du droit qu'il a de maintenir son identité sur les plans spirituel, linguistique et culturel, le Conseil scolaire encourage le bénévolat dans les écoles, reconnaissant les nombreuses contributions que les bénévoles ont apportées et continuent à apporter au système scolaire.

## 2. Énoncé

- 2.1 **Attendu que** le Conseil scolaire reconnaît que la participation des parents, des tuteurs et des membres de la communauté contribue à la réussite scolaire des élèves,
- 2.2 **Attendu que** le Conseil scolaire reconnaît que la participation des bénévoles facilite la compréhension des programmes, des cours, des services et des ressources de l'école catholique de langue française par les parents, les tuteurs et les membres de la communauté,
- 2.3 **Attendu que** le Conseil scolaire estime que le bénévolat apporte aux personnes qui le pratiquent la satisfaction d'avoir rendu service tout en leur permettant d'acquérir de l'expérience et en favorisant leur épanouissement personnel,

**il est décidé que** le Conseil scolaire catholique Providence encouragera le bénévolat dans les écoles et formulera pour le processus de sélection approprié des bénévoles des procédures administratives qui permettront :

- a) de gérer les risques liés à la sélection des bénévoles dans le but d'assurer la sécurité des élèves, les membres du personnel et les bénévoles;
- b) de respecter la confidentialité des renseignements et des documents selon les normes du Conseil scolaire et les exigences de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*;
- c) d'accroître la confiance de la population envers l'éducation financée par les fonds publics.

***Dans ce document, ainsi que dans toutes les politiques du Conseil, un genre inclut l'autre, tout comme le singulier englobe le pluriel lorsque le contexte l'exige.***

*Renvoi : PA – 7.001 – Bénévolat dans les écoles*